

Charte des groupes géographiques

La présente charte actualise celle de 2012. Elle tient compte des évolutions du site web d'Intermines et de la Revue des Mines, de la prise en compte de considérations environnementales et du Règlement Général de la Protection des Données. Elle constitue aussi un repère d'objectifs partagés.

I. Les groupes géographiques : place et rôle

Les groupes géographiques (GG) constituent un des socles de la vie des trois associations fondatrices des anciens élèves des Ecoles des Mines de Paris, Saint Etienne et Nancy. Ils ont pour but de favoriser les relations de proximité et d'enrichir le dispositif associatif et ses missions avec le concours d'Intermines. Leurs valeurs sont celles des associations : camaraderie, solidarité, excellence, respect des femmes et des hommes et ils sont politiquement et confessionnellement neutres. La réussite et le dynamisme de leurs actions mobilisatrices dépendent de l'implication personnelle de chacun et de la volonté de réussite commune. Leur communication extérieure se définit en cohérence avec celle d'Intermines (IM).

Un GG est relié à un territoire dans lequel il organise des activités d'intérêt commun et qui correspond à tout ou partie d'une région, d'un pays ou d'un continent. Toute zone géographique n'est incluse que dans un seul GG.

II. Les membres des groupes géographiques

Sont considérés comme membres d'un GG les membres des associations fondatrices s'étant inscrits au GG au moyen du site internet d'IM soit dans leur profil personnel soit sur les pages du groupe. Il est possible de se désinscrire de la même façon. Les membres d'un GG reçoivent les informations, annonces d'événements et invitations à l'assemblée générale annuelle du GG.

Tout membre des associations fondatrices peut participer aux activités d'un GG qu'il soit membre ou pas dudit GG et personnellement ancré ou pas dans le territoire.

III. Les activités des groupes géographiques

L'objectif pour un groupe est d'organiser lui-même un minimum de trois événements par an qui peuvent se dérouler dans différents lieux de son territoire. Les activités validées par le comité directeur d'IM (site IM>Qui sommes-nous ?>Organisation>Composition comité directeur) sont :

- Repas à thème (scientifique, technique, sociétal, culturel, économique),
- Repas et ou visites lors de la Sainte Barbe,
- Événements communs avec un club thématique ou avec une des trois Ecoles,
- Conférence avec un acteur reconnu du monde économique, scientifique ou culturel,
- Apéritif réseaux (réunions de proximité),
- Visite de sites industriels, scientifiques, géographiques ou autres, Journées familiales, Formations.

Les activités à caractère commercial, en particulier la formation ouverte à des participants extérieurs, nécessitent un accord préalable du comité directeur d'IM. **Impact environnemental**

Les GG cherchent à réduire les conséquences sociales et environnementales de leurs activités, notamment en respectant la Nétiquette (site IM>Qui sommes-nous ?) et en organisant le covoiturage lors des événements.

Relation avec d'autres associations territoriales

L'adhésion d'un GG à la ou les IESF locales existant sur son territoire est fortement recommandée. Elle lui offre la possibilité d'actions plus générales : formations, carrières, contacts avec des responsables

territoriaux. Chaque GG participe et contribue, s'il le souhaite, aux activités organisées par l'IESF locale ou d'autres associations d'alumni présentes dans son territoire.

IV. La structure administrative des groupes géographiques

Les GG sont constitués soit en délégation d'IM soit en association déclarée avec un statut régi par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou un statut équivalent en vigueur dans le territoire. Dans le cas d'une association, le nom d'IM figure dans le nom de l'association et son statut précise que les trois associations sont membres fondateurs et permanents du GG.

Bureau de responsables d'un GG – rôles et engagements

Chaque GG se dote d'un bureau d'au moins cinq responsables, chacun cotisant à son association et étant domicilié dans le territoire. Le bureau partage les fonctions de responsabilité (président/viceprésident, secrétaire, trésorier, webmestre) et d'organisation d'activités et de communication. Chaque responsable de groupe vérifie que sa cotisation est à jour et que son profil comprend sa photo.

Le bureau s'engage à entrer sur le site d'IM ses actualités et son agenda d'activités de façon à permettre à tout alumni de participer à l'animation du GG s'il le désire et au comité directeur d'IM d'avoir une vision synthétique de la vie des groupes. Il utilise obligatoirement le site web d'IM est obligatoire pour diffuser ses informations à ses membres afin d'assurer la conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Le bureau connaît les fonctionnalités du site d'IM et de l'application mobile et promeut leur usage auprès de leurs membres (annuaire ; cartes géographiques ; informations sur IM ; carrière ; revue ; clubs ; Newsletter) – à noter que l'accès est plus limité pour les non-cotisants.

Le bureau organise annuellement une assemblée générale (AG) de ses membres pour présenter le bilan de l'année écoulée et poser les bases de l'activité à venir. Le compte rendu de cette AG est mis sur le site IM avec les informations comptables (trésorerie, bilan financier, budget de la nouvelle année et le cas échéant une demande de subvention). Dans le cas d'un GG en délégation, les informations comptables sont fournies par l'équipe d'IM (site IM>Qui sommes-nous ?>Equipe Intermines).

V. Accompagnement des groupes géographiques par Intermines

L'équipe d'IM est à l'écoute des besoins, des suggestions et des requêtes des responsables de GG et favorisent de multiples interactions.

Représentants au comité directeur et au comité d'édition de la Revue des Mines

Les GG sont représentés au comité directeur d'IM par deux membres, ayant une pratique avérée du bureau d'un GG. Ces représentants sont désignés par les présidents des GG en accord avec le comité directeur, ils assurent la communication entre les GG et le comité directeur dont les comptes rendus sont accessibles aux cotisants (site IM>Qui sommes-nous ?>Organisation).

Les GG ont aussi un représentant au comité de rédaction de la Revue des Mines à qui ils s'adressent pour soumettre des articles apportant « du fond » ou « donnant « un angle » particulier sur une activité récente de leur GG (site IM>Publications>Revue des Mines>Comité de rédaction). **Site Web et diffusion aux membres du GG**

Le site Web d'IM fait partie des outils mis à disposition des GG. Pour chaque GG, le site identifie son territoire et les membres associés et met à disposition un espace configurable. IM met à disposition des GG, via le site, les fonctions de diffusion à leurs membres dans le respect du RGPD.

Rencontres annuelles

IM organise annuellement une rencontre des représentants des trois associations avec des représentants des GG, des clubs thématiques, de carrières et de la revue en vue de présenter les évolutions et les activités de chaque entité et de favoriser les synergies.

IM soutient l'organisation d'une rencontre annuelle mise en œuvre par un GG dans son territoire en vue d'enrichir le dispositif associatif par des échanges in vivo sur les spécificités rencontrées en territoire.

IM favorise la participation de représentants de GG invités à un forum organisé dans une école (Paris, St Etienne ou Nancy) pour renforcer les liens avec les élèves.

Assurance

L'assurance de la responsabilité civile des membres des GG et la protection juridique des groupes constitués en associations est assurée sous le couvert de la police contractée par Intermines.

VI. Création et fermeture d'un groupe géographique

Le projet de création d'un GG peut être initié par des mineurs domiciliés dans le territoire ou par l'équipe d'IM. La création du GG est finalisée par la DG d'IM sous réserve de signature de la charte par le président (ou la présidente) du GG.

La fermeture d'un GG peut être décidée par la DG d'IM, après consultation des représentants des GG et éventuellement du comité directeur d'IM, notamment si les pages du site rendent compte d'une absence d'activité depuis un an ou par suite de la démission du bureau du GG.

VII. Aspects financiers

Un GG prévoit pour chaque activité un budget contraint par le double objectif d'autofinancement et de coût attractif pour ses membres. Ce coût doit être inférieur pour les cotisants à celui sollicité pour les non cotisants. Lorsqu'un GG coorganise une activité avec une autre association, il prévoit à l'avance les règles de partage des recettes et des dépenses.

Les GG peuvent utiliser des moyens complémentaires de financement, par exemple des produits de manifestation, des subventions ou des cotisations.

Les GG qui projettent sur l'année à venir une activité importante qu'ils ne peuvent financer par eux-mêmes peuvent solliciter une subvention spécifique au comité directeur d'IM.

Pour les réunions organisées par IM auxquelles sont invités des représentants de GG, IM prend en charge dans certaines conditions tout ou partie des frais de déplacement et de nuitée avancés par les alumni (le texte de référence est « Principes de remboursement des notes de frais IM »).

De plus, le comité directeur d'IM prévoit dans son budget annuel un montant total de subvention aux GG. Les conditions d'éligibilité pour qu'un GG reçoive une subvention sont :

- Le GG a présenté explicitement une demande associée à son compte rendu d'activité,
- Il est doté d'un bureau d'au moins cinq responsables cotisants domiciliés dans le territoire (limite réduite à trois responsables s'il s'agit de la première année de création d'un GG),
- Il a organisé au moins trois activités dans son territoire pendant l'année précédente,
- Le montant de sa trésorerie en fin du dernier exercice est au plus égal à trois fois le budget annuel moyen des trois précédentes années, ou bien, il engage le transfert de l'excédent à IM.

Le montant de la subvention à un GG éligible comprend une part calculée au prorata du nombre de mineurs cotisants domiciliés dans le territoire du GG et, le cas échéant, le montant de sa cotisation à une ou plusieurs IESF locales (reçu joint au compte rendu d'AG) et enfin une part liée à des actions prioritaires décidées annuellement par le comité directeur.

Signature

A...Ollioules..... le09/01/2021.....

Cédric Cavaliere

Président du groupe géographique Intermines PACA

